

affichée le 25 mai 2021
et transmise au représentant de l'État le 21 mai 2021
est exécutoire depuis cette date.

CONSEIL SYNDICAL SÉANCE DU 20 MAI 2021 DÉLIBÉRATION

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 21 mai à 14h00,
le Conseil syndical du syndicat mixte ouvert Val de Loire Numérique, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
dans la salle Kléber Loustau au Conseil départemental de Loir-et-Cher à Blois,
sous la présidence de Monsieur Bernard PILLEFER.

Date de la convocation : 11 mai 2021

Présents : (12)

Collège Conseil régional Centre-Val de Loire : Pierre COMMANDEUR.

Collège Conseil départemental de Loir-et-Cher : Catherine LHÉRITIER.

Collège EPCI 41 : Malik BENAKCHA, Philippe MASSON, Alain PROT, Henry LEMAIGNEN, Pierre SOLON, Stéphane LEROY.

Collège EPCI 37 : Claude BORDIER, Philippe BEHAEGEL, Martine TARTARIN, Daniel SANS-CHAGRIN.

Absents : (42)

Bernard PILLEFER, Claude GREFF, Sabrina HAMADI, Valentino GAMBUTO, Pascal BIOULAC, Jean-Marie JANSSENS, Nicolas PERRUCHOT, Martine CHAIGNEAU, Jocelyne COCHIN, Pierre LOUAULT, Sylvie GINER, Isabelle RAIMOND-PAVERO, Philippe MERCIER, Nicolas HASLÉ, Marwane CHABBI, Joël NAUDIN, Frédéric DEJENTE, Régis SOYER, Thibaut BOURGET, Bernard ESPUGNA, Laurent ALLANIC, Michel GUIMONET, Roger LEROY, Hubert AZEMARD, Éric MARTELLIÈRE, Karine MICHOT, Jean-Claude OMONT, Marc LEPRINCE, Marc ANGENAULT, Jean-François CRON, Vincent MORETTE, Alain BENARD, Marc JONCHERAY, Jean-Claude GAUTHIER, Christophe BAUDRIER, Christian PIMBERT, Thierry BRUNET, Sylvia PASCAUD, Jean-Christophe GASSOT, Patrick MICHAUD, Jocelyn GARCONNET, Françoise THOMERE.

Personnes ayant donné pouvoir : (12)

Nicolas PERRUCHOT à Catherine LHÉRITIER

Roger LEROY à Henry LEMAIGNEN

Régis SOYER à Alain PROT

Thibaut BOURGET à Pierre SOLON

Bernard ESPUGNA à Pierre SOLON

Laurent ALLANIC à Henry LEMAIGNEN

Michel GUIMONET à Pierre COMMANDEUR

Hubert AZEMARD à Pierre COMMANDEUR

Marc LEPRINCE à Philippe BEHAEGEL

Jean-François CRON à Martine TARTARIN

Jean-Claude GAUTHIER à Philippe BEHAEGEL

Jocelyn GARCONNET à Claude BORDIER

Pour : 24 (34 voix) Contre : 0 (0 voix) Abstentions : 0 (0 voix)

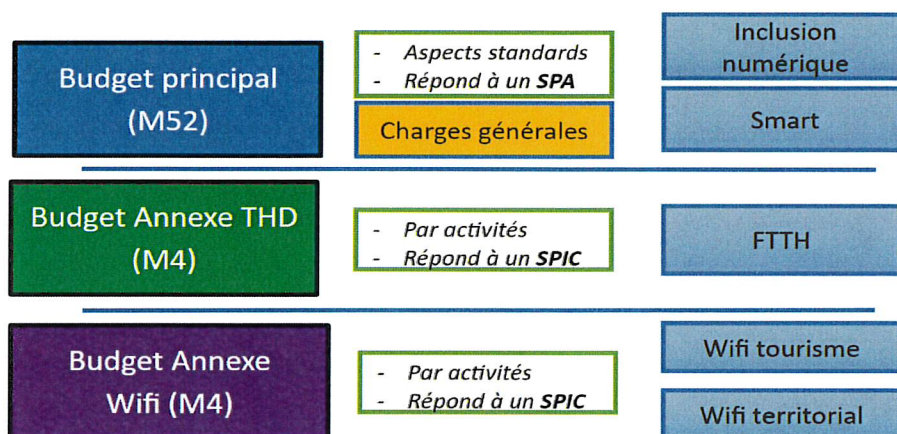
Délibération 6 : Approbation du Compte administratif 2020

À noter, au cours de la séance où le compte administratif présenté par le Président est débattu, le Président quitte la séance lors du vote de celui-ci conformément à l'article L2121-14 du CGCT « ... le Président, même s'il n'est plus en fonction, peut assister à la discussion, mais il doit se retirer du vote ».

Outre le contexte sanitaire, l'année 2020 a été marquée par plusieurs évènements :

- la signature le 2 octobre de la convention de financement par l'État du Très Haut Débit
- l'avancement du déploiement de la fibre : au 31 décembre 2020, 50 000 prises ont été construites et 36 000 ont été rendues commercialisables.
- la poursuite du déploiement du réseau Val de Loire Wifi public sur les sites touristiques avec 114 sites étudiés et 35 sites déployés (au 31/12/2020),
- l'avancée sur le projet de la plateforme Data Val de Loire,
- la présentation de la rétrospective et prospective financière du Syndicat au Conseil syndical du 1er décembre 2020.

Rappel de la structure budgétaire



SPA : Service Public Administratif Ftth : Fibre optique jusqu'à l'habitation SPIC : Service Public Industriel et Commercial

I. Budget principal (TTC)

A. Investissement

1. Dépenses : 8 952 567,34 €

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles

Régularisations comptables

Suite à la décision modificative n°1-2020, le Syndicat a procédé à des régularisations comptables (annulation/rémission de mandats) sur les opérations de montées en débit afin de percevoir la TVA. Sur les frais d'études, cette régularisation s'est élevée à 166 205,39 €.

Licences/hébergement

Pour faire face à la crise sanitaire et assurer une continuité de service, le Syndicat a entrepris plusieurs démarches : évolution des modalités d'accès au logiciel paie (accès à distance) et acquisition de licences Zoom pour permettre d'assurer des visioconférences. De plus, un logiciel de facturation a été mis en place afin de sécuriser et faciliter la facturation du SPIC sur le wifi. L'ensemble des licences représentent 4 231 €.

L'hébergement et la maintenance du site internet Val de Loire Numérique et du site internet Smart Val de Loire a coûté 2 952 €.

Smart Val de Loire

La configuration d'un firewall a été effectuée en 2020 afin de protéger l'infrastructure des cyberattaques (2 808 €).

Cybersécurité : Le cryptage des données collectées par les bornes wifi a fait l'objet d'un développement d'un algorithme de pseudonymisation et d'anonymisation en propre, cette mission a été confiée à Umanis (33 509,79€).

Pour protéger les différentes marques de Smart Val de Loire, le Syndicat a procédé au dépôt de 13 marques. Ce dépôt auprès de l'INPI (Institut national de la propriété industrielle) ainsi que le renouvellement des noms de domaine Smartvalde Loire.fr ont coûté 3 473,20 €.

Chapitre 204 : Subventions d'équipements versées

Au titre du département du Loir-et-Cher, 7 292,70 € de subventions ont été versées en 2020, représentant 17 dossiers. Au titre du département d'Indre-et-Loire, 38 782,74 € de subventions ont été versées, représentant 93 dossiers. La différence entre les deux départements s'explique par la bonne qualité du réseau cuivre en raison du nombre de montées en débit construites sur chaque territoire (une centaine dans le Loir-et-Cher et une trentaine dans l'Indre-et-Loire).

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles

Des outils informatiques et du matériel photo et microphonie ont été acquis pour 15 530,68 € suite au recrutement d'une chargée de communication ainsi qu'un ordinateur permettant des mesures sur le wifi (Ekahau). Ce dernier permet au chargé d'affaires wifi d'assurer la vérification de la qualité des installations du réseau wifi.

Les dépenses d'équipements des locaux se sont élevées à 7 679,69 € avec notamment l'installation de bureaux des locaux situés à Tours et l'aménagement de bureaux supplémentaires à Blois (équipe Smart Val de Loire).

Chapitre 23 : Immobilisations en cours

Suite à la décision modificative n°1, les opérations de régularisations de TVA sur les montées en débit se sont élevées à 8 496 651,46 €.

Chapitre 13 : Subvention d'investissement

Une subvention a été perçue en 2019 (3 361,30 €) sur le compte 1318 "subvention d'investissement rattachée aux actifs amortissables". Or, cette dernière finançait des équipements non amortissables. Le Syndicat a donc annulé le titre (dépense d'investissement) et procédé à la réémission du titre sur le compte 1328 "subvention d'investissement rattachée aux actifs non amortissables" (recette d'investissement) conformément à la DM n°1.

Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert en sections

Le Syndicat a perçu en 2019 une subvention d'investissement du Conseil départemental d'Indre-et-Loire au titre du passeport inclusion numérique (11 653,24 €). L'amortissement de cette subvention a débuté en 2020 (3 884 €).

Chapitre 041 : Opérations patrimoniales

Les frais d'études (compte 2031) relatifs aux montées en débit ont été intégrés au compte de travaux (166 205,39 €).

2. Recettes : 10 620 820,61 €

Chapitre 13 : Subventions d'investissement

Conformément à la convention de financement entre le Syndicat et le Département d'Indre-et-Loire, ce dernier a versé sa participation au financement des passeports inclusion numérique d'Indre-et-Loire soit 26 177,80 € (sur 52 355,61 € de passeports versés en 2019).

Suite à l'annulation d'un titre perçu en 2019, le Syndicat a procédé à la réémission du titre sur le compte 1328 "subvention d'investissement rattachée aux actifs non amortissables" (3 361,30 €).

Chapitre 23 : Immobilisations en cours

Conformément à la DM n°1, les mandats de travaux liés aux opérations de montées en débit ont été annulés soit une recette de 10 165 564,63 € TTC pour être réémis sans TVA.

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles

Conformément à la DM n°1, les mandats d'études liés aux opérations de montées en débit ont été annulés soit une recette de 199 446,46 € pour être réémis sans TVA.

Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section

Les amortissements 2020 se sont élevés à 60 065,03 € au titre des équipements informatiques, mobiliers, véhicules et équipements divers du Syndicat.

Chapitre 041 : Opérations patrimoniales

Les frais d'études (compte 2031) relatifs aux montées en débit ont été intégrés au compte 23 153 "immobilisations corporelles - installations matériels et outillages techniques - réseaux divers" en dépense d'investissement et au compte 2031 en recette d'investissement (166 205,39 €).

B. Fonctionnement

1. Dépenses : 1 058 485,05 €

Chapitre 012 : Charges de personnel

Les charges de personnels se sont élevées à 632 702,95 € sur 680 000 € budgétés en 2020 pour 14 ETP. Une chargée de communication, sous la responsabilité du DGS, a été recrutée sur un emploi non permanent d'un an en juin 2020. À noter, un data analyst stagiaire a été accueilli de janvier à juillet 2020 puis recruté pour un contrat d'un an sur le poste de chef de projet Données et infrastructures Big Data .

À fin 2020, l'équipe du Syndicat est constituée d'un DGS, d'une directrice adjointe, de deux assistantes, d'un directeur technique, de deux chargés d'affaires Très Haut Débit, d'un chargé d'affaires Infrastructures (Wifi et FttH), d'une gestionnaire Finances/Commande publique, d'une gestionnaire Ressources Humaines et administratif wifi, d'une chargée de communication, d'une directrice de projet Smart Val de Loire, d'une cheffe de projet Smart Val de Loire pour le Loir-et-Cher et d'un chef de projet Données et infrastructures Big Data.

Chapitre 011 : Charges à caractère général

Les frais de structure représentent 144 954,16 €. Ils sont constitués principalement des loyers et charges (48 195,92 €), de la location de matériel dont principalement les véhicules (34 241,47 €), des frais de parkings et télépéages (9 006,12 €), de formations (7 948 €), des frais de télécommunications (7 160 €), des cotisations (6 795 €), de remboursement de frais (6 713,12 €), de reproduction/impression (5 093,82 €), de fournitures administratives (5 542,73 €), de l'entretien des véhicules (4 515,03 €), de l'assurance responsabilité civile (4 418,70 €), etc.

Les autres dépenses correspondent à des études et des prestations de services à hauteur de 106 892,63 € dont notamment :

- Élaboration d'une rétrospective et prospective financière par le cabinet RCF (22 419,60 €).
- Désignation d'un délégué à la protection des données conformément à la délibération du 4 juin 2019 et travail sur la mise en conformité au RGPD (12 600 €).
- Hébergement chez Ovh sur 2 sites distincts et maintenance de la base de données mise en place dans le cadre du projet wifi, première brique du Smart territoire (18 810,59 €).

- Les données issues des bornes wifi, hébergées sur un serveur managé par QOS chez Ovh, sont transférées sur un serveur dédié, propre à assurer une sécurité maximale. Seuls les systèmes assurant le fonctionnement du portail wifi seront conservés sur le serveur initial. Une lettre de cadrage a été élaborée par Eversa pour mener à bien cette mission (26 400 €).
- Un budget au titre de la communication (reportage photos, conférence de presse, newsletter FttH, newsletter Smart Val de Loire, rapport d'activités, etc.) soit 5 888,40 €.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courantes

Le Syndicat a versé une subvention de 25 000 € à l'Observatoire de l'Économie et des Territoires conformément à la convention votée le 26 octobre 2018 et à l'avenant 2 du 16 juin 2020. Le Syndicat a ainsi mis en place des accès à l'attention des élus pour suivre le déploiement de la fibre et du wifi.

Une régularisation liée au prélèvement à la source a été réalisée à hauteur de 1,24 €.

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles

Une subvention d'équilibre a été versée au budget annexe Wifi d'un montant de 88 869,04 € conformément aux délibérations du 7 février et du 4 juin 2019 pour la prise en charge par le Syndicat des frais de fonctionnement et des études d'investissement de ce budget.

Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transferts entre section

cf. recettes investissement (I. A investissements 2 recettes)

2. Recettes : 1 688 234,30 €

Chapitre 70 : Ventes produits fabriqués, prestations de services, marchandises

Conformément à la délibération du 1er décembre 2020, le budget principal a facturé 33 299,25 € aux budgets annexes au titre des moyens généraux et 442 892,07 € au titre des frais de personnel (soit 272 109,55 € au budget annexe THD et 204 082,17 € au budget annexe Wifi).

Chapitre 74 : Dotations, subventions et participation

Participation des membres : conformément à l'article 13 des statuts du SMO Val de Loire Numérique, chaque collègue contribue à hauteur de 20 % au besoin de financement annuel de la section de fonctionnement. La participation des membres en 2020 est de 532 000 €, soit une diminution de 5 % par rapport à 2019 et représente 106 400 € par collègue.

Chapitre 75 : Autre produit de gestion courante

Conformément à l'article 5.7 de la convention de la DSP, Val de Loire Fibre s'acquitte d'une redevance au titre des équipements mis à disposition par le Syndicat (montées en débit et zones d'activités) soit 668 860,53 € HT en 2020.

Une régularisation liée au prélèvement à la source a été réalisée à hauteur de 2,05 €.

Chapitre 77 : Produits exceptionnels

Sodexo a effectué un remboursement de 342 € au Syndicat au titre de tickets restaurants non utilisés.

Chapitre 013 : Atténuations de charge

L'attribution de tickets restaurants aux agents nécessite une écriture comptable en dépenses et recettes (6 954 €).

Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transferts entre section

cf. dépenses d'investissement (I. A investissements 1 dépenses)

C. Les résultats 2020

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses 2020	8 952 567,34	1 058 485,05
Recettes 2020	10 620 820,61	1 688 234,30
Résultat de l'exercice 2020	1 668 253,27	629 749,25
Résultat 2019 reporté	1 376 774,28	1 763 649,89
Résultat de clôture 2020	3 045 027,55	2 393 399,14
	5 438 426,69	

Le résultat de l'exercice 2020 de la section de fonctionnement de 629 749,25 € s'explique notamment par la non consommation des crédits d'études (406 452 €) et de charges de personnel (47 297,05 €). Le résultat de clôture (2 393 399,14 €) s'explique principalement par la reprise du résultat de 2019 (1 763 649,89 €).

Le résultat de clôture de la section d'investissement (3 045 027,55 €) s'explique d'une part, par la reprise du résultat de 2019 (1 376 774,28 €) et d'autre part, par le résultat de l'exercice 2020 de 1 668 253,27 € issu de la régularisation de TVA réalisée dans le cadre de la DM n°1 sur les opérations de montées en débit.

II. BUDGET ANNEXE TRÈS HAUT DÉBIT (HT)

A. Investissement

1. Dépenses : 1 266 289,50 €

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles

L'assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) constituée des cabinets Tactis, Klopfer et Sphère Publique a accompagné le Syndicat dans le suivi de la DSP en 2020. En raison de la crise sanitaire, ce marché qui devait prendre fin initialement le 15 juillet 2020 a été prolongé par avenant jusqu'au 31 décembre 2020. Cet accompagnement (353 737,50 €) intègre le contrôle des documents techniques (APD, DOE) remis par Val de Loire Fibre (186 187,50 €), des contrôles terrains (124 850 €), un accompagnement stratégique notamment pour les comités de projets, projet d'avenant et l'analyse des comptes rendus annuels et trimestriels (42 700 €). Ils sont financés par la redevance de frais de contrôle (cf. supra).

En parallèle, des audits sur les travaux réalisés par le délégataire ont été sollicités (12 300 €).

Les frais d'insertion pour le renouvellement du marché du suivi de la DSP ont coûté 900 € (avis de publication). Le Syndicat a fait appel au cabinet Agora Avocats Associés pour un accompagnement juridique sur la rédaction des pièces du marché puis l'analyse des offres (2 500 €).

Chapitre 27 : Autres immobilisations financières

La Délégation de Service Public : en 2020, le coût du projet FttH est de 489,9 M€ dont 253,9 M€ pour l'Indre-et-Loire et 236 M€ pour le Loir-et-Cher. **La participation publique totale est de 52,4 M€.** La subvention publique se décompose en deux parties : le premier établissement soit 26,1 M€ et le raccordement final soit 26,3 M€ (au titre des raccordements standards, le montant unitaire est de 85 € au titre des raccordements longs, le montant unitaire est de 800 €).

Des subventions ont été versées en 2020 au Délégitaire au titre de raccordements standards soit 113 815 € dont 112 795 € au titre de l'Indre-et-Loire et 1 020 € au titre du Loir-et-Cher. Au total, sur les 52,4 M€ de subvention publique, le Syndicat a versé 2 715 461 € au 31 décembre 2020.

Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section

Le Syndicat a amorti les subventions reçues de ses partenaires soit 783 037 € (dépenses d'investissement = recette de fonctionnement).

2. Recettes : 2 962 655,50 €

Chapitre 13 : Subventions d'investissement

Dans le cadre du Plan France Très Haut Débit, la convention de financement avec la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC) a été signée courant 2020. Le Syndicat a réalisé fin 2020 une demande de versement

au titre des montées en débit du Loir-et-Cher et des passeports inclusion numérique. La perception de ces subventions interviendra en 2021.

Pour mémoire, suite à l'attribution de la DSP et à la contribution importante du délégataire, l'ensemble des participations des collectivités a été révisé à la baisse. Par délibération d'octobre 2018, les plans de financements ont été actualisés. Au total, 144 M€ d'économies ont été réalisées par les collectivités.

La participation des membres au déploiement du FttH a été perçue par le Syndicat, conformément aux conventions et avenants passés :

- Région Centre-Val de Loire : 1 526 800 € au titre de l'Indre-et-Loire (la participation totale de la Région est de 1 580 000 € dont 53 200 € en fonctionnement). La participation au titre du Loir-et-Cher a été soldée en 2019,
- EPCI Indre-et-Loire : 1 249 977,50 €,
- EPCI Loir-et-Cher : 59 015 €.

Chapitre 040 : Les dotations aux amortissements

Les dotations aux amortissements relatives aux frais d'études et frais d'insertion s'élèvent à 126 863 € (recettes d'investissement = dépenses de fonctionnement).

B. Fonctionnement

1. Dépenses : 492 995,89 €

Chapitre 011 : Charges à caractère général

Suite au transfert de la compétence L.1425-1 au Syndicat, la Communauté de communes Bléré Val de Cher a mis à disposition du Syndicat la zone d'activités de Sublaines. Cette dernière a été gérée par Blue Infra, dans le cadre d'une DSP, jusqu'en septembre 2019. Dans l'attente du transfert de la zone à notre délégataire, le Syndicat a pris en charge les coûts liés à la maintenance de janvier 2020 jusqu'au 27 septembre 2020 (12 237,50 €).

Le Syndicat a géré en direct d'autres zones d'activités (ZA Portes de Chambord à Mer, ZA Les Plantes à Noyers-sur-Cher) et a ainsi payé les frais de fourniture électrique (1 251,34 €) jusqu'au 1er octobre 2020, date où ces zones ont été mises en affermage auprès du Délégataire. Le SMO a en charge une dernière zone d'activités (ZA Portes de Chambord à Mer).

Dans le cadre de leurs missions de contrôle et suivi du déploiement, les chargés d'affaires disposent d'un outil de suivi de l'état d'avancement des travaux, la maintenance de cet outil a coûté 15 000 € en 2020.

Il a été versé à l'Office National des Forêts (ONF), 8 090,50 € au titre des redevances d'occupation du domaine public sur le site de la Ferme de Boulogne (facturé ensuite au site).

En concertation avec le Département de Loir-et-Cher, le Syndicat a prévu de recourir au dispositif des clauses d'insertion, ainsi la convention de DSP réserve un minimum de 140 000 heures de travail (63 900 heures pour le Loir-et-Cher) à l'insertion professionnelle dont 120 000 heures (54 900 heures pour le Loir-et-Cher) en période de premier établissement du réseau. Le Syndicat a confié en 2020 ce contrôle à

la Maison de l'Emploi du Blaisois (51 444 €). Le Département verse une contribution au Syndicat pour la prise en charge de ces frais (cf supra).

Le comité paritaire pour le Fonds d'Usages Numériques, prévu dans la convention de DSP, s'est réuni le 10 septembre 2020 pour acter l'utilisation partielle de ce fonds pour le projet relatif à la conception d'une plateforme de restitution des données collectées depuis les bornes wifi installées sur le territoire des départements d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher. Cette interface permettra *in fine* aux financeurs du projet wifi et aux gestionnaires de sites d'obtenir une vision et une compréhension en temps réel des mobilités sur le territoire ainsi que la modélisation de l'activité touristique et de ses évolutions. Le Syndicat a fait appel au cabinet Sphère publique pour rédiger la convention entre Val de Loire Fibre et Geo4cast (6 000 €).

Au titre des refacturations entre budget, 40 % du coût des loyers payés sur le budget principal a été refacturé au budget annexe (cf. budget principal) soit 19 028,37 €.

Chapitre 012 : Charges de personnel

Conformément à la délibération du 1er décembre 2020, 40 % du coût de personnel du budget principal est refacturé au budget annexe soit 253 281,18 €.

Chapitre 042 : Amortissements

Les amortissements liés aux études réalisées entre 2016 à 2019 s'élèvent à 126 863 €.

2. Recettes : 1 239 125,50 €

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

La redevance payée par le Syndicat à l'ONF est refacturée à la SCI Ferme de Boulogne conformément à la convention signée le 25 juin 2019 (8 090,50 €).

La redevance de frais de contrôle versée par Val de Loire Fibre s'est établie à 411 998 € en 2020.

Chapitre 77 : Charges exceptionnelles

Conformément à la convention signée le 13 décembre 2019, le Département de Loir-et-Cher finance le dispositif des clauses d'insertion prévu dans le cadre de la convention de DSP (36 000 €), cf supra.

Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert

Cf. II A 1.

C. Les résultats 2020

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses 2020	1 266 289,50	492 995,89
Recettes 2020	2 962 655,50	1 239 125,50
Résultat de l'exercice 2020	1 696 366,00	746 129,61
Résultat 2019 reporté	18 178 836,34	947 044,42
Résultat de clôture 2020	19 875 202,34	1 693 174,03
	21 568 376,37	

Le résultat d'investissement s'explique par le versement en avance de phase des financeurs au titre du déploiement du FttH.

Le résultat 2020 en fonctionnement s'explique par les opérations d'ordre (solde des opérations réelles en fonctionnement 2020 : 89 955,61 €).

III. BUDGET ANNEXE WIFI (HT)

A. Investissement

1. Dépenses : 517 014 €

Le déploiement du réseau wifi tourisme au 31 décembre 2020 (études et installations) :

	Département de Loir-et-Cher	Département d'Indre-et-Loire	TOTAL
Nombre de sites étudiés	70	44	114
Nombre de sites déployés	22	13	35

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles

Accompagnement sur le projet

Le Syndicat a fait appel à Guillaume Salles pour animer des réunions avec les différents acteurs du tourisme dans le cadre du développement de la plateforme datavisualisation (4 500 €) et au cabinet Sphère publique pour des aspects juridiques sur la gestion du service public industriel et commercial (1 000 €).

Déploiement du wifi

Dans le cadre du marché avec la société QOS Telecom relatif à la « fourniture, mise en œuvre, fonctionnement et maintenance d'un réseau Wifi territorial pour les départements d'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher », le Syndicat leur a versé, en 2020, 52 942,43 € pour les études réalisées en amont de chaque déploiement sur un site touristique dont 25 558,68 € au titre du département de Loir-et-Cher et 27 385,75 € au titre du département d'Indre-et-Loire.

Frais divers

Suite à la mise en place de l'infrastructure centralisée en novembre 2019, des développements ont été nécessaires en 2020, notamment sur la page d'accueil pour accéder au réseau Val de Loire Wifi public (16 969,97€).

Le Syndicat a acquis une licence Ekahau (9 924,60 €).

Chapitre 21 : Immobilisations en cours

Les installations sur les deux départements s'élèvent à 279 564,52 € dont 179 711,87 € sur le Loir-et-Cher et 99 852,65 € sur l'Indre-et-Loire.

Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert en sections

L'amortissement des subventions versées par les membres est de 152 000 €.

Chapitre 13 : Subventions d'investissement

Un titre en investissement a été annulé en 2020 et réémis en fonctionnement (112,48 €).

2. Recettes : 881 709,36 €

Chapitre 13 : Subventions d'investissement

Les Départements de Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire ont souhaité soutenir financièrement ce projet. La Région Centre-Val de Loire a également validé son engagement dans le cadre de l'adoption de la nouvelle stratégie de cohérence régionale d'aménagement numérique (SCORAN). Certains EPCI ont également souhaité soutenir ce projet.

Afin de faciliter les démarches d'un gestionnaire de site pour obtenir une subvention publique, le Syndicat, à la demande de ses membres, a mis en place un "guichet unique de subventions". Ainsi, les gestionnaires de sites sollicitent directement auprès du Syndicat la subvention publique allouée par les membres du Syndicat. Pour ce faire, il a été nécessaire de définir un cadre commun pour l'attribution de ces subventions (définitions de 6 catégories de sites). Ainsi, dans le cadre de sa politique propre, chaque financeur a décidé d'attribuer une subvention en fonction de la typologie du site :

	Catégorie de site	Région	Département	EPCI	Gestionnaire de site
Loir-et-Cher	1	25 %	25 %	25 %	25 %
	2	30 %	30 %	20 %	20 %
	3	20 %	20 %	20 %	40 %
	4	30 %	50 %	20 %	0 %
	5	20 %	20 %	20 %	40 %
	6	25 %	25 %	0 %	50 %
Indre-et-Loire	1	25 %	20 %	20 %	35 %
	2	30 %	20 %	20 %	30 %
	3	20 %	20 %	20 %	40 %
	4	30 %	20 %	20 %	30 %
	5	20 %	20 %	20 %	40 %
	6	25 %	0 %	0 %	75 %

Définition des catégories de site

Catégorie 1 : Petit site touristique

Catégorie 2 : Moyen site touristique

Catégorie 3 : Grand site touristique

Catégorie 4 : Coeur de ville touristique

Catégorie 5 : Hôtellerie de plein air

Catégorie 6 : Hébergements meublés & chambres d'hôtes

À fin 2020, le projet est subventionné par les membres du Syndicat à hauteur de **2 243 758 €**. À noter, la Région et les Départements ont pris en charge l'infrastructure à hauteur de 1/3 chacun.

NOM DE LA COLLECTIVITÉ	DATE SIGNATURE CONVENTION	MONTANT DE LA CONVENTION
Région Centre-Val de Loire	22/10/2019	650 000 €
Département de Loir-et-Cher	14/06/2019	623 000 €
Département d'Indre-et-Loire	21/06/2019	500 000 €
EPCI 41	-	303 400 €
EPCI 37	-	167 358 €
TOTAL GLOBAL		2 243 758 €

Détail des EPCI 41		
<i>CC Perche et Haut Vendômois</i>	14/10/2019	25 800 €
<i>CC Romorantinois et Monestois</i>	21/10/2019	20 000 €
<i>CA Territoires Vendômois</i>	27/10/2019	58 600 €
<i>CC Grand Chambord</i>	20/11/2019	52 000 €
<i>CC Val de Cher Controis</i>	20/11/2019	97 000 €
<i>CC Sologne des Rivières</i>	16/01/2020	5 000 €
<i>CC Cœur de Sologne</i>	05/10/2020	25 000 €
<i>CC Beauce Val de Loire</i>	19/10/2020	20 000 €
Détail des EPCI 37		
<i>CC Touraine Vallée de l'Indre</i>	27/09/2019	65 000 €
<i>CC Chinon Vienne et Loire</i>	16/10/2019	27 930 €
<i>CC Val d'Amboise</i>	27/01/2020	10 000 €
<i>CC Touraine Val de Vienne</i>	13/02/2020	20 345 €
<i>CC Touraine Est-Vallées</i>	04/06/2020	24 083 €
<i>CC Bléré Val de Cher</i>	25/11/2020	20 000 €

Conformément aux conventions pour le financement, les membres ont versé au Syndicat en 2020 :

- Région Centre-Val de Loire : 315 000 € (200 000 € au titre du Loir-et-Cher et 115 000 € au titre de l'Indre-et-Loire),
- Département du Loir-et-Cher : 150 000 €
- Département de l'Indre-et-Loire : 260 000 €
- EPCI 41 : 19 760,77 €
- EPCI 37 : 7 145,16 €

Pour rappel, la Région et les Départements versent une subvention conformément à l'échéancier de versement prévu à la convention. Pour les EPCI, un appel de fonds est réalisé deux fois par an en fonction des subventions allouées aux sites définies dans les conventions. Une restitution des déploiements effectués sur le territoire de l'EPCI a été envoyée au moment de la demande de subvention.

Chapitre 040 : Les dotations aux amortissements

Les dotations aux amortissements relatives aux frais d'études, frais d'insertion, matériel bureautique et informatique, etc., s'élèvent à 44 378 € (recettes d'investissement = dépenses de fonctionnement).

B. Fonctionnement

1. Dépenses : 300 521,80 €

Chapitre 011 : Charges à caractère général

Dans le cadre du marché avec QOS Telecom, deux types de prestations sont facturées : l'hébergement des données (31 976,70 €) et la maintenance des bornes déployées du 1er novembre 2019 et jusqu'au 31 octobre 2020 (2 433,23 €).

Des analyses juridiques ont été sollicitées notamment pour la rédaction de la convention de partenariat avec Tours Métropole (4 250 €).

Conformément à la délibération du 1er décembre 2020, le budget principal refacture au budget annexe Wifi 30% du coût des moyens généraux supportés par le budget principal. Ce montant a représenté 14 271,28 € au titre des loyers et charges payés en 2020.

Le Syndicat fournit aux sites un kit pour informer les utilisateurs de la présence du réseau Val de Loire Wifi Public (3 051,70 €). Cela intègre notamment l'impression de flyer, vitrophanie pour informer le public de la présence d'un réseau Wifi sur un site ainsi que la conception et l'impression de panneaux signalétiques.

Le Syndicat a mis à disposition de ses membres des fiches destinées à présenter le projet de déploiement du réseau Wifi aux sites touristiques et aux financeurs (5 100 €).

Chapitre 012 : Charges de personnel

Conformément à la délibération du 1er décembre 2020, le budget principal refacture au budget annexe les frais de personnel correspondant à 30% du coût des moyens généraux supportés par le budget principal. Ce montant a représenté 189 810,89 €.

Chapitre 042 : Amortissements

Les amortissements se sont élevés à 44 378 €.

2. Recettes : 306 021,80 €

Chapitre 70 : Ventes produits fabriqués, prestations

Dans le cadre de la gestion du service public de fourniture, mise en œuvre, fonctionnement et maintenance d'un réseau Wifi territorial, le Syndicat a facturé 65 152,76 € aux gestionnaires de sites, conformément à la grille tarifaire votée le 9 octobre 2019. Cette facturation se décompose comme suit :

- Facturation des études et déploiements : 59 844,76 € dont 18 047,05 € pour les sites du Loir-et-Cher et 41 797,71 € pour les sites d'Indre-et-Loire.
- Facturation des services (maintenance, collecte hébergement et traitement des données dans l'infrastructure Data, etc.) : 27 sites facturés soit 5 308 € dont 3 635,63 € pour les sites du Loir-et-Cher et 1 672,37 € pour les sites d'Indre-et-Loire.

Comptablement, l'ensemble des recettes perçues du gestionnaire de site sont inscrites en fonctionnement (études, travaux, maintenance).

Chapitre 77 : Charges exceptionnelles

La subvention d'équilibre versée par le budget principal s'élève à 88 869,04 € conformément à la délibération du 4 juin 2019. Cette subvention a été mise en place afin d'assurer le financement des

études d'investissement (accompagnement par des cabinets) et d'équilibrer la section de fonctionnement sur le budget annexe « Smart Val de Loire/Wifi ».

Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert

Cf. III A 1.

C. Les résultats 2020

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses 2020	517 014,00	300 521,80
Recettes 2020	881 709,36	306 021,80
Résultat de l'exercice 2020	364 695,36	5 500,00
Résultat 2019 reporté	538 199,59	0,00
Résultat de clôture 2020	902 894,95	5 500,00
	908 394,95	

Le résultat d'investissement 2020 s'explique notamment par la reprise de l'excédent de 2019. Ce dernier est le résultat d'un financement en avance de phase par les financeurs du projet (Région et Départements).

LE CONSEIL SYNDICAL

Vu l'arrêté préfectoral n°41-2017-10-13-001 du 13 octobre 2017 portant extension du périmètre et modification des statuts du Syndicat Mixte Ouvert « Loir-et-Cher Numérique » et le nommant « Val de Loire Numérique »,

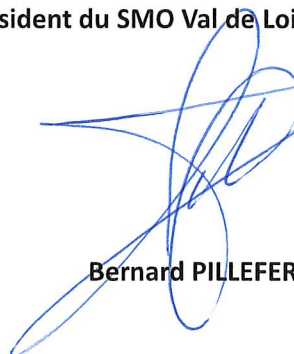
Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le quorum est atteint,

DÉCIDE

Article unique : Le Compte Administratif pour l'exercice 2020 du budget principal et des budgets annexes Très Haut Débit et Smart/Wifi, ci-annexé, est adopté.

Le Président du SMO Val de Loire Numérique,



Bernard PILLEFER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de son affichage.

Présentation par chapitre budgétaire

Budget Principal

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement				
Chapitre budgétaire	Budget 2020	CA 2020	Chapitre budgétaire	Budget 2020	CA 2020		
20	Immobilisations incorporelles	1 255 886,00	213 179,38	00	Salde d'exécution positif reporté ou anticipé	1 376 774,28	0,00
204	Subventions d'équipement versées	100 000,00	46 075,44	20	Immobilisations incorporelles	199 447,00	199 446,46
21	Immobilisations corporelles	2 586 270,59	23 210,37	23	Immobilisations en cours	10 165 565,00	10 165 564,63
23	Immobilisations en cours	8 596 652,00	8 496 651,46	040	Opérations d'ordre de transferts entre section	60 067,00	60 065,03
13	Subventions d'investissement	3 362,00	3 361,30	02	Virement à la section d'investissement	740 839,31	0,00
040	Opérations d'ordre de transferts entre section	3 884,00	3 884,00	04	Opérations patrimoniales	166 206,00	166 205,39
041	Opérations patrimoniales	166 206,00	166 205,39	13	Subventions d'investissement	3 362,00	29 539,10
Total	12 712 260,59	8 952 567,34		Total	12 712 260,59	10 620 820,61	
Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement				
Chapitre budgétaire	Budget 2020	CA 2020	Chapitre budgétaire	Budget 2020	CA 2020		
011	Charges à caractère général	1 117 155,58	251 846,79	002	Résultat de fonctionnement reporté	1 763 649,89	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	680 000,00	632 702,95	70	Ventes produits fabriqués, prestations	487 500,00	476 191,72
65	Autres charges de gestion courantes	50 100,00	25 001,24	74	Dotations, subventions et participations	532 000,00	532 000,00
022	Dépenses imprévues	153 884,00	0,00	75	Autre produit de gestion courante	640 000,00	668 862,58
67	Charges exceptionnelles	627 988,00	88 869,04	013	Atténuations de charges	3 000,00	6 954,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	60 067,00	60 065,03	042	Opérations d'ordre de transfert entre section	3 884,00	3 884,00
023	Virement à la section d'investissement	740 839,31	0,00	77	Produits exceptionnels	0,00	342,00
Total	3 430 033,89	1 058 485,05		Total	3 430 033,89	1 688 234,30	

Budget Annexe Très Haut Débit

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement				
Chapitre budgétaire	Budget 2020	CA 2020	Chapitre budgétaire	Budget 2020	CA 2020		
20	Immobilisations incorporelles	611 999,76	369 437,50	001	Solde d'exécution positif reporté ou antérieur	18 178 836,34	0,00
27	Autres immobilisations financières	21 149 892,00	113 815,00	13	Subventions d'investissement	2 835 791,00	2 835 792,50
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	785 608,00	783 037,00	040	Opérations d'ordre de transferts entre section	1 26 863,00	1 26 863,00
23	Immobilisations en cours	226 370,00	0,00	021	Virement à la section d'investissement	1 632 379,42	0,00
Total		22 773 869,76	1 266 289,50	Total		22 773 869,76	2 962 655,50
Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement				
Chapitre budgétaire	Budget 2020	CA 2020	Chapitre budgétaire	Budget 2020	CA 2020		
011	Charges à caractère général	143 500,00	113 051,71	75	Autres produits de gestion courante	409 000,00	4 20 088,50
012	Charges de personnel, frais assimilés	264 900,00	253 081,18	77	Produits exceptionnels	36 000,00	36 000,00
65	Autres charges de gestion courantes	10,00	0,00	042	Opérations d'ordre de transfert entre section	785 608,00	783 037,00
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	0,00	002	Résultat de fonctionnement reporté	9 47 044,42	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	126 863,00	126 863,00				
023	Virement à la section d'investissement	1 632 379,42	0,00				
Total		2 177 652,42	492 995,89	Total		2 177 652,42	1 239 125,50

Budget Annexe Smart/Wifi

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement				
Chapitre budgétaire	Budget 2020	CA 2020	Chapitre budgétaire	Budget 2020	CA 2020		
20	Immobilisations incorporelles	545 000,00	85 337,00	10	Affectation Résultat	85 425,43	85 425,43
21	Immobilisations en cours	1 196 003,02	279 564,52	13	Subventions d'investissement	9 25 000,00	7 51 905,93
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	152 000,00	152 000,00	001	Excédent d'investissement	538 199,59	0,00
13	Subventions d'investissement	113,00	112,48	040	Opérations d'ordre de transferts entre section	44 378,00	44 378,00
				021	Virement à la section d'investissement	300 113,00	0,00
Total		1 893 116,02	517 014,00	Total		1 893 116,02	881 709,36
Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement				
Chapitre budgétaire	Budget 2020	CA 2020	Chapitre budgétaire	Budget 2020	CA 2020		
011	Charges à caractère général	466 080,00	66 332,91	70	Ventes produits fabriqués, prestations	234 193,00	65 152,76
012	Charges de personnel, frais assimilés	202 600,00	189 810,89	77	Produits exceptionnels	626 988,00	88 869,04
65	Autres charges de gestion courantes	10,00	0,00	042	Opérations d'ordre de transfert entre section	152 000,00	152 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	44 378,00	44 378,00				
023	Virement à la section d'investissement	300 113,00	0,00				
Total		1 013 181,00	300 521,80	Total		1 013 181,00	306 021,80

Annexe 1 : Note brève et synthétique du CA 2020.

Annexe 2 : Éditions budgétaires CA 2020 Budget principal et budgets annexes THD et Smart/ Wifi.